



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Delémont, le 3 décembre 2020

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE DELÉMONT ET DEVELIER POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE SECOURS**

**Les communes de Develier et de Delémont ont signé une convention pour l'interconnexion de leurs réseaux d'eau. L'objectif est d'assurer et de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Develier en cas de pollution des ressources ou lors d'une période de sécheresse. Les habitants de la commune de Develier seront appelés à s'exprimer sur un crédit pour la réalisation de ce projet lors d'une votation le 13 décembre prochain. La signature de cette convention officialise la bonne collaboration de longue date entre les deux communes.**

Conformément à la loi cantonale sur la gestion des eaux, les communes doivent disposer de ressources en eau permettant d'alimenter la population en eau potable d'une qualité irréprochable en tout temps et en quantité suffisante. La convention signée par les communes de Develier et de Delémont permet de régler les détails de l'interconnexion de leurs réseaux d'eau et ainsi garantir l'alimentation en eau de secours pour la commune de Develier en cas de pollution des ressources ou de période de sécheresse. Une évidence pour Gabriel M. Chappuis, Maire de Develier, qui souligne l'importance de la démarche : « *L'accès à l'eau doit être traité comme un droit universel, qui coule de source. L'interconnexion des réseaux permet de garantir une égalité de traitement pour les habitants des deux communes.* » Conseillère communale en charge du département de l'Énergie et des Eaux de Delémont, Murielle Macchi-Berdat précise : « *Ce projet d'interconnexion assure aux citoyens de Develier un accès à toutes les sources d'eau potable de Delémont en cas de coup dur. La convention garantit un traitement équitable – quelle que soit la situation – avec toutes les autres communes qui sont interconnectées avec Delémont.* »

Le réseau d'eau potable de Develier est actuellement alimenté uniquement par les sources de la Combatte et de la Tuf situées à Develier-Dessus. Propriétés de la commune de Delémont, elles sont partagées entre les Services industriels de Delémont et le Service des eaux de Develier. Le Plan général d'alimentation en eau (PGA) de Develier a mis en évidence la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable, notamment lors de pollution d'une ressource ou de périodes sèches de longue durée, par la réalisation d'une interconnexion en eau de secours. Daniel Rohrbach, Conseiller communal en charge des Travaux publics et des Services techniques de Develier précise : « *La variante qui a été retenue, celle d'une interconnexion avec le réseau de Delémont via les Viviers, permet de répondre pleinement aux besoins de la commune, notamment en raison des nombreuses ressources des SID qui seront ainsi disponibles à Develier.* » Le projet, financé par la commune de Develier, nécessite l'adoption d'un crédit qui sera soumis aux citoyens de Develier le 13 décembre prochain.

Les deux maires se sont félicités de l'excellente collaboration de longue date dans différents domaines qui a permis d'aboutir à ce projet et de pouvoir sceller ces bonnes relations par écrit dans le cadre de cette convention comme le souligne Damien Chappuis, Maire de Delémont : « *nos deux communes travaillent ensemble en bonne intelligence depuis de nombreuses années par nos*

*services industriels, également dans le domaine de la gestion de l'énergie. Nous sommes particulièrement satisfaits aujourd'hui de pouvoir concrétiser cette collaboration officiellement dans le cadre de cette convention qui règle la question essentielle de l'approvisionnement en eau, en tout temps et de manière transparente et équitable. »*

**Photo :**

Gabriel M. Chappuis, Maire de Develier et Damien Chappuis, Maire de Delémont lors de la signature de la convention.

